

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE**  
**Nordea 1 – Brazilian Equity Fund**  
**ET**  
**Nordea 1 – Latin American Equity Fund**

---

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Nordea 1 – Brazilian Equity Fund et Nordea 1 – Latin American Equity Fund que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Brazilian Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Latin American Equity Fund (le « **Compartiment absorbant** » et, collectivement avec le Compartiment absorbé, les « **Compartiments** »).

Les Compartiments sont tous deux des compartiments de Nordea 1, SICAV, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois agréé par l'autorité de tutelle luxembourgeoise en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi de 2010** »).

La fusion est l'opération par laquelle le Compartiment absorbé transférera, au moment de sa dissolution sans liquidation, ses éléments d'actif et de passif au Compartiment absorbant à la date effective de la fusion, telle que définie à la section 8.1. du présent avis aux actionnaires (la « **Date effective** »).

Le Conseil d'administration entend fusionner le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la Date effective par voie de fusion, conformément à la définition qui en est donnée à l'article 1 (20) (a) de la Loi de 2010 et tel que décrit plus en détail à son article 76 (1), selon les modalités suivantes :

- i. tous les éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant ou, le cas échéant, au dépositaire de Nordea 1, SICAV, à savoir J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. (le « **Dépositaire** ») ;
- ii. les actionnaires d'une catégorie d'actions donnée au sein du Compartiment absorbé deviennent actionnaires de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant, tel que décrit à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires ; et
- iii. le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date effective.

Sans préjudice des exigences en termes de préavis et de droits de rachat/conversion sans frais, la réalisation de l'opération de fusion n'est pas soumise à l'approbation préalable des actionnaires.

Le présent avis fournit des informations appropriées et exactes sur la fusion envisagée aux actionnaires respectifs, de façon à leur permettre de porter un jugement éclairé s'agissant des conséquences de cette opération sur leur investissement.

## **1. Contexte et motif de la fusion**

- 1.1. La fusion repose sur le fait que le niveau des actifs du Compartiment absorbé est tombé en deçà du niveau considéré comme le seuil de rentabilité d'exploitation par le Conseil d'administration.
- 1.2. Grâce à la fusion des deux compartiments, le cumul des valeurs estimées ainsi que le potentiel de nouveaux investissements dans le Compartiment absorbant devraient permettre d'accroître la taille du

fonds et, par conséquent, de bénéficier d'économies d'échelle, ceci pouvant à l'avenir entraîner des coûts relativement moindres par rapport à la valeur nette d'inventaire totale. C'est pourquoi le Conseil d'administration estime que les intérêts des actionnaires seront mieux servis si les deux compartiments sont fusionnés.

## **2. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé**

2.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront de nouvelles actions, selon les conditions décrites à la section 5.2. du présent avis aux actionnaires, et deviendront actionnaires de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbant.

2.2. Le profil de risque et de rendement des Compartiments absorbé et absorbant est identique (indicateur synthétique de risque/rendement de 6 dans les deux cas). Les deux Compartiments sont gérés activement. Dans la mesure où le Compartiment absorbé se concentre sur le Brésil, il est exposé à un risque de concentration accru sur le plan géographique et des changes. Le Compartiment absorbant offre une plus grande diversification en termes de pays et de devises.

2.3. Le Compartiment absorbé est exposé à un risque de concentration plus important (20-30 positions) que le Compartiment absorbant (60-80 positions). La capitalisation boursière au sein du Compartiment absorbé est en moyenne plus faible (risque d'illiquidité accru). Dans la pratique, aucun des deux Compartiments ne peut avoir recours aux instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Dans l'ensemble, la fusion devrait avoir pour effet de réduire légèrement le risque auquel sont exposés les actionnaires du Compartiment absorbé.

2.4. La devise de référence du Compartiment absorbé est l'USD, tandis que celle du Compartiment absorbant est l'EUR.

2.5. Les commissions appliquées par le Compartiment absorbant diffèrent de celles en vigueur pour le Compartiment absorbé, tel que spécifié à l'Annexe I. La commission de gestion applicable aux actions P et E du Compartiment absorbant sera cependant réduite à la Date effective, tel que décrit à l'Annexe I.

2.6. Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour les deux compartiments. Les autres caractéristiques des Compartiments absorbé et absorbant sont décrites plus en détail à l'Annexe I. Il est recommandé aux actionnaires du Compartiment absorbé de consulter leur propre conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.

2.7. Les coûts et dépenses engendrés par/liés à la réalisation de l'opération de fusion ou la fermeture du Compartiment absorbé ne seront supportés ni par le Compartiment absorbé ni par ses actionnaires.

2.8. Conformément à la Loi de 2010, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront notifiés par écrit de la fusion. Ils seront en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans autres frais que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant). Ce droit sera exerçable durant au moins trente (30) jours calendaires à compter de la date d'envoi du présent avis et expirera cinq (5) jours ouvrables avant la date de calcul du rapport d'échange de la fusion, tel que mentionné à la section 6 ci-après.

## **3. Impact prévu de la fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbant**

- 3.1. A la réalisation de l'opération de fusion, les actionnaires du Compartiment absorbant continueront de détenir les mêmes actions dans celui-ci et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. La réalisation de la fusion n'affectera pas la structure de frais du Compartiment absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de Nordea 1, SICAV, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Compartiment absorbant.
- 3.2. Les coûts de la fusion ne seront supportés ni par le Compartiment absorbant ni par ses actionnaires.
- 3.3. A la réalisation de la fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Compartiment absorbant augmentera suite au transfert des éléments d'actif et de passif du Compartiment absorbé.

#### 4. Rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant avant ou après la fusion

- 4.1. Au cours de la dernière semaine précédant la fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé sera investi en liquidités de façon à ne transférer que des positions en liquidités au Compartiment absorbant.
- 4.2. La fusion n'aura pas d'impact conséquent sur le portefeuille du Compartiment absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la fusion. La fusion se traduira par un afflux de liquidités au sein du Compartiment absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies en actions conformément à la politique d'investissement du Compartiment absorbant.

#### 5. Critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et de passif en vue du calcul du rapport d'échange

- 5.1. Après avoir déterminé la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant (y compris tout produit à recevoir) conformément aux conditions d'évaluation définies dans le prospectus de Nordea 1, SICAV, l'agent administratif de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Bank S.A. (l'« **Agent administratif** ») confirmera, à la Date effective, la valeur nette d'inventaire par action à la société de gestion de Nordea 1, SICAV, à savoir Nordea Investment Funds S.A. (la « **Société de gestion** »), ainsi qu'au Conseil d'administration en vue du calcul du rapport d'échange.
- 5.2. Les catégories d'actions du Compartiment absorbé seront fusionnées avec les catégories d'actions du Compartiment absorbant, comme suit :

Nordea 1 – Brazilian Equity Fund :	Nordea 1 – Latin American Equity Fund :
BI - EUR >>>>	BI - EUR
BI - USD >>>>	BI - USD
BP - EUR >>>>	BP - EUR
BP - SEK >>>>	BP - SEK
BP - NOK >>>>	BP - NOK
BP - DKK >>>>	BP - DKK
BP - USD >>>>	BP - USD
E - EUR >>>>	E - EUR
E - PLN >>>>	E - PLN
E - USD >>>>	E - USD
HB - EUR >>>>	BP - EUR

5.3. Conformément aux exigences de l'article 70 de la Loi de 2010, le Dépositaire émettra une confirmation attestant qu'il a vérifié le type de fusion et l'OPCVM concerné ainsi que la Date effective. Cette confirmation garantira en outre que les règles applicables au transfert des éléments d'actif et de passif et à l'échange d'actions telles que stipulées dans le présent avis sont conformes aux exigences de la Loi de 2010.

## 6. Méthode de calcul du rapport d'échange

6.1. Le nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide d'un rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment absorbé et de celles du Compartiment absorbant, elle-même calculée conformément aux sections 5.1 et 5.2 ci-dessus. Les Actions concernées du Compartiment absorbé seront ensuite annulées.

6.2. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Compartiment absorbant.

Les valeurs nettes d'inventaire par action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant seront celles déterminées à la Date effective.

6.3. L'émission de nouvelles actions du Compartiment absorbant en échange d'actions du Compartiment absorbé sera exempte de toute charge.

6.4. Conformément aux dispositions susmentionnées, la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Compartiment absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Compartiment absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Compartiment absorbé.

6.5. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

## 7. Risque de dilution de la performance

7.1. La fusion envisagée consistant en une opération par laquelle le Compartiment absorbé sera intégralement investi en liquidités, une seule transaction sera effectuée à la Date effective au cours de laquelle le Compartiment absorbé transférera cette position en liquidités au Compartiment absorbant. Il n'en découlera par conséquent aucune dilution de la performance.

7.2. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront transférés vers la catégorie d'action correspondante du Compartiment absorbant.

## 8. Date effective de la fusion

8.1. La Date effective est fixée au **22 juin 2016**, ou à toute autre date pouvant être déterminée par le Conseil d'administration. La Date effective sera notifiée par écrit aux actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant.

## 9. Règles applicables au transfert d'actifs et à l'émission de nouvelles actions

- 9.1. A la Date effective, l'Agent administratif mettra en place ou fera mettre en place toutes les instructions nécessaires en vue de la livraison et/ou du transfert de la position en liquidités du Compartiment absorbé ou la fera livrer et/ou transférer au Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci.
- 9.2. En contrepartie du transfert au Dépositaire des éléments d'actif et de passif en vertu de la section 9.1 ci-dessus, l'Agent administratif calculera et déterminera le nombre de nouvelles actions à allouer aux actionnaires du Compartiment absorbé et émettra lesdites actions en faveur de chacun des actionnaires inscrits au registre des actionnaires du Compartiment absorbé, tel que fourni par l'Agent administratif. Le nombre de nouvelles actions (fractions jusqu'au dix millième) à émettre en faveur de chaque actionnaire du Compartiment absorbé à la Date effective sera calculé à l'aide du rapport d'échange déterminé conformément à la section 6 ci-dessus.

## 10. Aspects procéduraux

- 10.1. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être souscrites jusqu'au 14 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg, ensuite de quoi cette possibilité sera suspendue.
- 10.2. Les actions du Compartiment absorbé peuvent être rachetées ou converties sans frais du 6 mai 2016 au 14 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.3. Les actions du Compartiment absorbant peuvent être rachetées ou converties sans frais du 6 mai 2016 au 14 juin 2016 à 15h30, heure de Luxembourg.
- 10.4. Tous les coûts liés à la fusion seront supportés par la Société de gestion.

## 11. Rôle du réviseur d'entreprise

- 11.1. En vertu de l'article 71 (1) de la Loi de 2010, le Compartiment absorbé chargera un réviseur d'entreprise de valider les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif (tel que défini aux sections 5.1. et 5.2. ci-dessus), la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange réel (tel que défini aux sections 6.2. et 6.3. ci-dessus) à la date de calcul de ce rapport, visée à l'article 75 (1) de la Loi de 2010 ;
- 11.2. Un exemplaire du rapport des réviseurs d'entreprise sera mis à la disposition des participants liés tant au Compartiment absorbé qu'au Compartiment absorbant ainsi que de la CSSF, gratuitement et sur simple demande.

## 12. Documents d'informations clés pour l'investisseur

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont invités à consulter les DICI du Compartiment absorbant, qui peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société de gestion ou sur le site Internet [www.nordea.lu](http://www.nordea.lu).

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une lecture approfondie des DICI du Compartiment absorbant.

## 13. Informations complémentaires

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de la Société de gestion, Nordea Investment Funds S.A., par téléphone au +352 43 39 50 - 1.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions deviendront actionnaires du Compartiment absorbant à la Date effective. Par ailleurs, à cette même

date, leurs actions seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant sur la base du rapport d'échange provenant de la valeur nette d'inventaire.

#### 14. Fiscalité

Les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la fusion envisagée sur leur situation fiscale.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Le 6 mai 2016.

### Annexe I

Les modifications entraînées par l'opération de fusion des éléments d'actif et de passif du Nordea 1 – Brazilian Equity Fund (le « **Compartiment absorbé** ») avec les éléments d'actifs et de passif du Nordea 1 – Latin American Fund – (le « **Compartiment absorbant** ») sont :

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Modification des frais	OUI

### Caractéristiques principales du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant

Nordea 1 – Brazilian Equity Fund (« <b>Compartiment absorbé</b> »)	Nordea 1 – Latin American Equity Fund (« <b>Compartiment absorbant</b> »)
<p><b>Objectifs et politique d'investissement</b></p> <p>Ce compartiment a pour objectif de procurer aux actionnaires une plus-value sur le long terme en mettant à profit le principe de diversification des risques et le potentiel de croissance future. Il s'efforce de surperformer son indice de référence sur le long terme par le biais d'un portefeuille diversifié.</p> <p>La gestion des investissements du compartiment combine l'allocation des actifs, sectorielle et par pays en se basant sur des analyses fondamentales.</p> <p>Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique au Brésil.</p> <p>Il peut par ailleurs investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le compartiment s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais</p>	<p><b>Objectifs et politique d'investissement</b></p> <p>Le compartiment a pour objectif de procurer aux actionnaires une plus-value sur le long terme en mettant à profit le principe de diversification des risques et le potentiel de croissance future. Il s'efforce de surperformer son indice de référence sur le long terme par le biais d'un portefeuille largement diversifié. La gestion des investissements du compartiment combine l'allocation des actifs, sectorielle et par pays en se basant sur des analyses fondamentales.</p> <p>Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés ayant leur siège social ou le centre de leur activité économique en Amérique latine.</p> <p>Outre ce qui précède, le compartiment peut investir dans d'autres valeurs mobilières.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux dans des OPCVM et/ou d'autres OPC de type ouvert, y compris des ETF de type ouvert.</p> <p>Le compartiment s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais</p>

<p>d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés, ainsi que dans les devises respectives des différentes catégories d'actions.</p> <p>Le compartiment peut avoir recours aux instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement ou à des fins de couverture.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p> <p>La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI Brazil 10/40 – Net Total Return en USD.</p>	<p>d'investissements et/ou de positions en liquidités.</p> <p>Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire dans toutes les devises dans lesquelles les investissements sont réalisés, ainsi que dans les devises respectives des différentes catégories d'actions.</p> <p>Pour ce compartiment, le recours à des instruments dérivés est limité à des fins de couverture.</p> <p>Le compartiment peut participer à des programmes de prêt de titres.</p> <p>La performance du compartiment est comparée à celle de l'indice MSCI EM Latin America 10/40 - Net Return converti en EUR.</p>
<p><b>Profil de l'Investisseur type</b></p> <p>Ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés boursiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives. Afin d'atténuer les éventuelles tendances défavorables du marché, un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans est conseillé.</p>	<p><b>Profil de l'Investisseur type</b></p> <p>Ce compartiment convient aux investisseurs disposés à prendre les risques plus élevés liés à des investissements sur les marchés boursiers dans le but de maximiser le rendement. Il est souhaitable que les investisseurs aient une certaine expérience des produits volatils et s'accommodent de pertes provisoires assez significatives. Afin d'atténuer les éventuelles tendances défavorables du marché, un horizon d'investissement à long terme d'au moins 5 ans est conseillé.</p>
<p><b>Risques</b></p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer de façon significative et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les mutations internes aux sociétés ;</li> <li>• l'évolution des taux d'intérêt ;</li> <li>• les fluctuations de change ;</li> <li>• les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ;</li> </ul>	<p><b>Risques</b></p> <p>La valeur des investissements réalisés dans ce compartiment peut fluctuer de façon significative et il n'est pas exclu que la valeur des actions évolue à la baisse après leur acquisition.</p> <p>Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les mutations internes aux sociétés ;</li> <li>• l'évolution des taux d'intérêt ;</li> <li>• les fluctuations de change ;</li> <li>• les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques, l'inflation ;</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• la modification de l'environnement légal ;</li> <li>• le changement d'attitude des Investisseurs vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités), d'un marché, d'un pays, d'une industrie ou d'un secteur.</li> </ul> <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du compartiment.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la modification de l'environnement légal ;</li> <li>• le changement d'attitude des Investisseurs vis-à-vis d'une classe d'actifs (actions, obligations ou liquidités), d'un marché, d'un pays, d'une industrie ou d'un secteur ;</li> <li>• la liquidité du portefeuille.</li> </ul> <p>Le gestionnaire s'efforcera de réduire en partie l'impact négatif de tels risques sur la valeur du portefeuille en diversifiant les investissements au sein du compartiment.</p> <p>Bien que le Conseil d'administration s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs d'investissement de Nordea 1, SICAV et de ses compartiments, aucune garantie ne peut être offerte en ce sens.</p>
<p><b>Risques spécifiques</b></p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.</p>	<p><b>Risques spécifiques</b></p> <p>Les risques suivants sont importants mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique et peuvent donc être à l'origine de pertes plus conséquentes :</p> <p>Risque de contrepartie : une contrepartie peut faillir à son obligation de régler les montants dus au titre de la vente d'investissements par le compartiment ou de livrer les titres acquis par ce dernier.</p> <p>Risque événementiel : événements imprévisibles tels qu'une dévaluation, des événements politiques, etc.</p> <p>Risque de liquidité : il se peut que les titres en portefeuille soient vendus à un prix inférieur à leur valorisation en raison d'une liquidité insuffisante du marché.</p> <p>Risque opérationnel : des défaillances ou retards dans les processus opérationnels peuvent avoir un impact négatif sur le compartiment.</p>
<p><b>Devise de référence</b></p> <p>USD</p>	<p><b>Devise de référence</b></p> <p>EUR</p>
<p><b>Profil de risque et de rendement</b></p> <p>Indicateur synthétique de risque/rendement : 6</p>	<p><b>Profil de risque et de rendement</b></p> <p>Indicateur synthétique de risque/rendement : 6</p>

### Commissions à charge du compartiment

Le compartiment supportera les commissions suivantes :

1. Commission de gestion

Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :

Actions P et E	Actions C	Actions I
1,80%	1,10%	1,00%

2. Commission de surperformance

Néant

3. Commission de dépôt

La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.

4. Commission administrative

Le compartiment versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).

5. Frais courants

Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BP - DKK	2,24%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BP - USD	2,24%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BI - EUR	1,32%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BI - USD	1,32%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BP - EUR	2,24%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BP - SEK	2,24%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund BP - NOK	2,24%

### Commissions à charge du compartiment

Le compartiment supportera les commissions suivantes :

1. Commission de gestion

Le compartiment verse à la Société de gestion la commission de gestion suivante :

Actions P et E	Actions C	Actions I
1,85% <sup>1</sup>	1,10%	1,00%

2. Commission de surperformance

Néant

3. Commission de dépôt

La commission due annuellement au Dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du compartiment (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et organismes financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa Commission de dépôt.

4. Commission administrative

Le Compartiment versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,4000% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).

5. Frais courants

Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - DKK	2,23%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - USD	2,23%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BI - EUR	1,28%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BI - USD	1,24%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - EUR	2,25%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - SEK	2,25%
Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - NOK	2,25%

<sup>1</sup> Il est prévu que la commission de gestion soit abaissée à 1,60% par an à la Date effective.

Nordea 1 – Brazilian Equity Fund E - EUR	2,99%	Nordea 1 – Latin American Equity Fund E - EUR	3,00%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund E - PLN	2,99%	Nordea 1 – Latin American Equity Fund E - PLN	3,00%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund E - USD	2,99%	Nordea 1 – Latin American Equity Fund E - USD	2,98%
Nordea 1 – Brazilian Equity Fund HB - EUR	2,23%	Nordea 1 – Latin American Equity Fund BP - EUR	2,25%